

Jacky VOGELS

Rédaction en tant que co-proprétaire du logement de

Mme Ghislaine FONTAINE

situé

3 Chemin de la Croix Saint-Pierre

45260 PRESNOY

Objet : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Presnoy

C'est en tant que co-proprétaire d'une habitation sur la commune de Presnoy depuis 4 ans et demi, que je m'exprime aujourd'hui sur le projet cité en objet.

Je m'inquiète en effet de l'impact d'une telle réalisation sur la vie d'un si petit village, village qui est aussi le cadre de vie de ses habitants...

1-La mise en œuvre de moyens de production électriques destinée à rendre la production française renouvelable est différemment réalisée dans d'autres départements ou communes. J'habite actuellement à Avignon, où une majeure partie des parkings de magasins (grandes et moyennes surfaces) est couverte via des panneaux solaires, la production est donc la même car la surface des panneaux est identique, mais la place n'est pas perdue, elle est même gagnée. Une stratégie de ce type éviterait la dégradation de sites naturels, et permettrait que la production couvre en partie la consommation urbaine

2- N'étant, comme expliqué dans le premier point, pas contre l'implantation de sources d'énergie renouvelables, ce n'est pas la nature du projet en elle-même qui me gêne mais sa mise en œuvre dans une telle ampleur, au détriment de l'environnement humain, et si près des habitations. La ruralité de cet environnement en fait sa nature, ses habitants n'ont pas choisi d'habiter en ville, ce n'est donc pas une riche idée d'amener à la campagne des sites industriels, car cela va concourir à sa désaffectation et sa désertification la plus complète

3- L'implantation d'une centrale photovoltaïque est, d'après sa terminologie, liée à l'ensoleillement, il doit donc certainement y avoir des lieux plus adaptés à ce type de production, comme des lieux qui en recevant cette centrale ne changeraient pas de nature : par exemple, une zone industrielle resterait une zone industrielle si une centrale

photovoltaïque y était ajoutée, or une zone rurale perdrait sa ruralité en recevant cette centrale

4- Le manque de recul sur ce type de site, ou d'implantation, de sa réaction par rapport aux évènements climatiques à venir (écoulement de l'eau, dégâts liés au vent, etc), et également la performance énergétique des éléments de production d'électricité (panneaux solaires qui produisent beaucoup plus d'énergie avec moins d'ensoleillement depuis trois ans, et il en sera de même dans trois ans, et de même dans six ans, et on se rendra enfin compte que nous n'avons plus besoin de tant de surface, mais elle aura néanmoins été gâchée durant tout ce temps)

5- Je m'étonne du sacrifice de terres agricoles qui d'après ce que j'ai entendu, sont réputées d'un bon rendement. (On ignore ce que l'avenir économique et social nous réserve...)

6-La valeur des biens immobiliers va forcément être outrageusement dévaluée, et pour beaucoup, une maison représente les économies d'une vie de travail...En effet, qui voudra désormais faire l'acquisition d'un bien immobilier à proximité de 37 hectares de panneaux photovoltaïques ?

7- Comment expliquer le peu de communication sur un projet d'une telle ampleur ? Est-ce justifié par l'envie voire même le besoin de discrétion ?

Jacky vogels